



# COMMUNE DE MEX

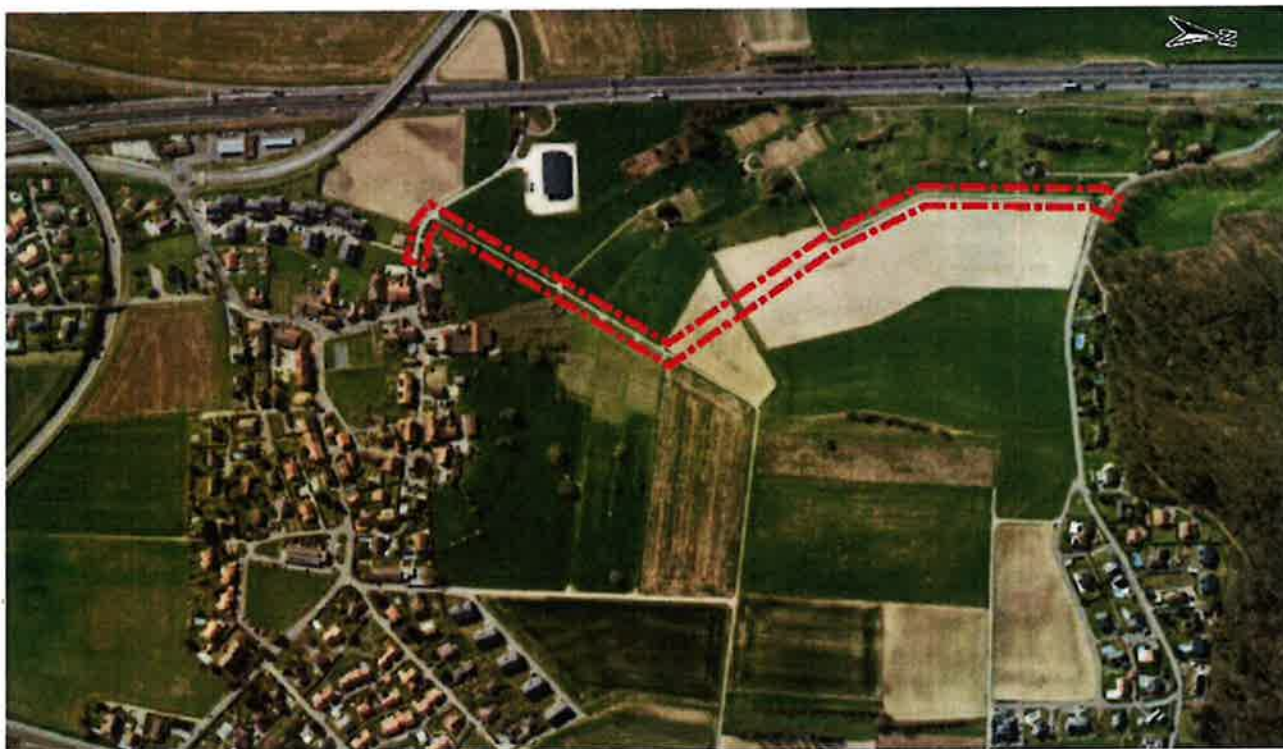
## PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 8/ 2024

Mex, le 8 juillet 2024

### Réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la Commune de Villars-Ste-Croix

---





Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## 1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objectif d'obtenir un crédit de CHF 620'000.- au nom de l'EIEVMV (Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix) pour la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la Commune de Villars-Ste-Croix.

## 2. PREAMBULE

Les trois communes de Villars-Ste-Croix, Vufflens-la-Ville et Mex exploitent la concession de distribution de l'eau potable au travers d'une entente appelée EIEVMV. En 2020, un nouveau plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) a été établi par les mandataires de ces dernières et remis auprès des autorités compétentes, à savoir l'OFCO (Office fédéral de la consommation) et l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance). Or, l'établissement de ce PDDE a relevé une lacune sur le réseau : actuellement la Commune de Villars-Ste-Croix est alimentée par le seul réservoir des Esserts sans redondance.

L'installation de cette seconde conduite aurait comme objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable ainsi que la défense incendie de la Commune de Villars-Ste-Croix.

Relevons que la zone industrielle de Villars-Ste-Croix, quant à elle, est indépendante et alimentée par les SIL (Services industriels lausannois).

La conduite projetée dans le PDDE se situerait aux coordonnées n PE 100 PN 10 DN 200/176.2.

## 3. ASPECT TECHNIQUE

Le projet vise :

1. La pose d'une nouvelle conduite d'eau potable :
  - la conduite PE 100 PN 10 DN 200/176.2 sur une longueur d'environ 875 mètres ;
  - le raccord sur la conduite principale d'alimentation EIEVMV qui relie le puits de pompage «Les Isles» au réservoir «Les Esserts». Un sondage sera réalisé pour déterminer la position du piquage sur la conduite existante. Le tracé de la conduite depuis la route des Esserts jusqu'à la conduite principale se situera dans une zone qui a déjà été défrichée par le passé ;
  - elle sera enterrée en zone agricole, sans impact sur celle-ci ;
  - elle sera placée en bordure de chemins AF existants sur une distance d'environ 665 mètres et à travers champs sur une distance d'environ 210 mètres. Les consignes pédologiques seront respectées ;



- le volume calculé pour le réapprovisionnement de la conduite de 875 mètres est de 85.3 m<sup>3</sup>. Celui-ci doit être renouvelé entre 48 et 72h. Le ravitaillement sera assuré par l'installation d'une vanne motorisée au réservoir des Esserts sise sur la conduite de l'alimentation de Villars-Ste-Croix. Cette dernière permettra de forcer l'alimentation de Villars-Ste-Croix par la nouvelle conduite et d'assurer le réapprovisionnement de l'eau. Elle sera coordonnée à une horloge et se fermera le temps nécessaire au renouvellement. Le compteur posé dans la nouvelle chambre de liaison permettra le contrôle. En cas d'ouverture de la vanne incendie, la vanne de renouvellement s'ouvrira automatiquement. Elle pourra également être asservie au niveau du réservoir. Une purge d'air sera placée en aval de la vanne et évitera l'écrasement de la conduite en cas de vidange de celle-ci.
  - enfin, cela nécessitera l'installation d'un jeu de trois vannes sur le raccordement au réseau d'eau existant de Villars-Ste-Croix.
2. La construction d'une chambre de comptage :
- celle-ci sera enterrée au coin de la parcelle 457 ;
  - cela ne modifiera pas la nature du terrain ; seul le regard dédié à l'accès à la chambre sera placé hors-sol ;
  - l'appareillage installé dans la chambre permettra le comptage de l'eau et un clapet anti-retour imposera le sens d'écoulement.
3. La construction d'une chambre de vidange sur la parcelle 76, au point le plus bas de la conduite.

#### **4. PLANIFICATION**

L'EIEVMV souhaite réaliser ces travaux en automne 2024. Le processus d'appel d'offres a déjà été effectué. Les propriétaires et exploitants agricoles ont également été prévenus et avisés de sa planification.

#### **5. COÛT DES TRAVAUX**

En conformité avec la loi sur les marchés publics, un appel d'offres a été effectué auprès d'entreprises de génie civil et d'appareillage. Le devis estimatif du coût des travaux a été établi par le bureau Gérard Chevalier SA.

Le devis des travaux, basé sur la rentrée de soumissions et prix d'expériences, est le suivant :



## 5.1 Devis estimatif des travaux

Le devis complet d'un montant de CHF 613'000.00 TTC

<b>Devis général des travaux</b>
<b>Base : soumission rentrée +/- 10%</b>
Version du 11.06.2024

<b>1 Réseaux - Conduite 930m</b>
1.1 Génie civil (L = 875 m', yc chambre vidange)
1.2 Génie civil (L = 55 m', yc réfection du revêtement bitumineux de la chaussée)
1.3 Appareillage (tuyaux PE, diam. 200/176.2mm, yc chambre vidange)
1.4 Appareillage (tuyaux PE, diam. 200/176.2mm)
<b>2 Chambre de comptage</b>
2.1 Génie civil (yc 315m' et socle borne RESA)
2.2 Appareillage (tuyaux PE, diam. 200/176.2mm)
2.3 Electricité - VIELEC SA
2.4 Electricité - RESA (frs raccordement et borne)
2.5 Electricité - EMG SA
<b>3 Réservoir</b>
3.1 Appareillage - SALM
3.2 Electricité - VIELEC SA
3.3 Electricité - EMG SA
<b>4 Prestations diverses</b>
4.1 Indemnités pour perte de culture
4.2 Indemnités pour conduite et chambres
4.3 Frais administratifs
<b>Total intermédiaire (HT)</b>
<b>5 Honoraires</b>
5.1 Honoraires et frais ingénieur civil
5.2 Demande de subvention et décompte
5.3 Constat photo avant travaux
5.4 Honoraires géomètre (montant estimatif / points limites/servitudes)
5.5 Honoraires pour pédologue (montant estimatif)
<b>6 Divers et imprévus</b>
6.1 Divers et imprévus 10%
<b>Total (HT)</b>
<b>7 TVA 8.1%</b>
<b>Total (TTC)</b>
<b>TOTAL (TTC) ARRONDI</b>

A charge de EIEVMV	A charge de Villars-Sainte-Croix	
Eau potable	Eau potable	Total
CHF	CHF	CHF
301 000.00	48 500.00	349 500.00
191 000.00		191 000.00
	42 000.00	42 000.00
110 000.00		110 000.00
	6 500.00	6 500.00
106 600.00	0.00	106 600.00
42 000.00		42 000.00
18 000.00		18 000.00
4 000.00		
15 600.00		
27 000.00		
20 200.00	0.00	20 200.00
10 000.00		10 000.00
2 500.00		2 500.00
7 700.00		7 700.00
19 500.00	0.00	19 500.00
7 000.00		7 000.00
11 000.00		11 000.00
1 500.00		1 500.00
447 300.00	48 500.00	495 800.00
74 800.00	6 100.00	80 900.00
55 300.00	6 100.00	61 400.00
2 500.00		2 500.00
1 000.00		1 000.00
8 000.00		8 000.00
8 000.00		8 000.00
44 800.00	4 900.00	49 700.00
44 800.00	4 900.00	49 700.00
566 900.00	59 500.00	626 400.00
45 918.90	4 819.50	50 738.40
612 818.90	64 319.50	677 138.40
613 000.00	65 000.00	678 000.00



## 6. FINANCEMENT

Le montant de CHF 620'000.- sera financé par un emprunt maximum du même montant et sera amorti financièrement et comptablement sur soixante ans. Ce dernier sera réalisé au nom de l'EIEVMV.

La durée d'amortissement est déterminée selon le nouveau plan comptable MCH2 et est obligatoire pour tout nouvel investissement depuis le 01.01.2024.

L'EIEVMV tient sa propre comptabilité, de manière indépendante. Elle fixe le prix de l'eau vendu aux trois communes, annuellement, de manière à ce que les charges soient couvertes. Dès lors, cet investissement aura un impact sur le prix de vente de l'eau qu'il est possible d'estimer à environ : CHF -.10 par mètre cube. Cette prévision d'augmentation se justifie par le calcul suivant : si l'amortissement se réalise sur soixante ans et que la charge d'intérêts de l'emprunt se situe à environ 2%, le coût engendré est estimé à CHF 22'733 par an, à savoir pour l'amortissement : CHF 10'333.- + intérêts CHF 12'400.- pour une consommation totale de 220'000 m<sup>3</sup>. Précisons que, pour la Commune de Mex, la décision de répercussion d'une éventuelle augmentation du prix de l'eau sera déterminée lors de l'établissement du budget 2025 par la municipalité ; celle-ci sera donc soumise au Conseil général pour approbation.

La charge d'intérêts de l'emprunt sera imputée dans le compte 8107.3223 des comptes de l'EIEVMV « intérêts des emprunts à moyen et long terme ». Quant aux charges d'amortissement, elles figureront dans le compte 8108.3313 «amortissement du patrimoine administratif ».

L'impact de cet investissement pour les trois communes est pris en compte au niveau du plafond d'endettement. La quote-part de Mex s'élève à environ 30%, soit CHF 186'000.-. Or, la commune a encore de quoi couvrir ce montant de manière confortable puisque le plafond s'élève actuellement à **CHF 4'000'000.-** – ce qui laisse donc la marge d'absorber cette nouvelle quote-part.

Il s'agit également d'ajouter que l'adoption de cet investissement devra faire l'objet d'une validation par les conseils communaux et généraux respectifs des trois communes.

## 7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis n° 08/2024 de la municipalité,
- entendu le rapport de la commission gestion-finance chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- d'approuver la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la Commune de Villars-Ste-Croix ;
- d'accorder un crédit de CHF 620'000.- à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux, respectivement à la municipalité la quote-part de la commune de Mex de CHF 186'000.- ;
- d'autoriser la municipalité, respectivement l'EIEVMV, à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché ;
- d'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**Au nom de la municipalité**

Le syndic La secrétaire

Gregory Wyss Juliane Brandt

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 8 juillet 2024.